

Menaces sur l'aide au développement

Autor(en): **Auroi, Claude**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **29 (1992)**

Heft 1087

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1021938>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les contrebandiers ont pignon sur rue

Pour paradoxal que cela puisse paraître, l'existence de contrebandiers bien organisés est une chance pour ce gouvernement africain: ils ont accéléré des réformes nécessaires et se révèlent être des interlocuteurs avec lesquels la négociation est possible.

(rob) Une capitale africaine. Au cœur du quartier commerçant, un bureau propre, tranquille, aéré, fonctionnel, pas un objet superflu sur les tables ou au mur: le siège de la plus puissante association patronale du pays. Elle compte 32 000 membres et des représentations dans tous les chefs-lieux régionaux. Mais cette association est peu commune: il s'agit de l'Union nationale des contrebandiers. Dans le langage des spécialistes du développement, on les appelle pudiquement le secteur informel.

Objectif: la légalité

Non seulement cette association existe

au vu et au su de tous, mais elle a remporté le poste de vice-président aux dernières élections de la Chambre de commerce et elle négocie avec le gouvernement. Elle a été créée il y a un peu plus de deux ans. Son premier objectif était de rendre le secteur conscient de son pouvoir, objectif largement atteint et même dépassé puisque l'association est devenue incontournable dans toute conception et mise en œuvre de politiques économiques par le gouvernement. Deuxième objectif: sortir de la clandestinité. Incroyable, mais vrai, l'association veut que soient créées les conditions qui permettraient aux

contrebandiers et autres commerçants et industriels opérant en fraude de rentrer dans la légalité.

L'histoire de la fraude est la même partout dans le monde. Quand un gouvernement, au lieu de créer des motivations, met sur pied des contrôles prohibitifs, ceux-ci sont immédiatement détournés. C'est humain, c'est universel. L'imagination dans ce domaine n'a pas de limite. La réaction des gouvernements est en général l'intransigeance et la poursuite des fraudeurs. Mais le fraudeur est un *homo economicus* comme tout le monde, c'est-à-dire qu'il pratique la fraude ou la contrebande tant qu'elle a un intérêt, tant qu'il y gagne.

Taxes et corruption en concurrence

Le raisonnement des représentants des contrebandiers est très simple: d'une part il y a les droits de douane et autres taxes à la consommation (en moyenne au total 90%) et, d'autre part, les sommes nécessaires pour soudoyer les douaniers et les inspecteurs du fisc. Il s'agit donc que le gouvernement baisse les premières à un niveau inférieur aux secondes. En mai 1991, dans une lettre ouverte au gouvernement qui a fait la une de tous les journaux, l'Union déclarait que si les droits et taxes étaient ramenés à une moyenne de 70%, les membres les paieraient et rentreraient ainsi dans la légalité. Elle a mis une année à obtenir ce qu'elle voulait: il y a trois semaines, les droits de douane ont été baissés de 40% pour une cinquantaine de produits essentiels. Quant à la TVA, elle est difficile à calculer pour des commerçants qui en grande partie sont illettrés et ne tiennent pas de comptabilité. L'Union a obtenu une taxe unique.

La Banque mondiale et le Fonds monétaire international sont ravis et courtisent l'Union nationale des contrebandiers. Ce que les institutions de Bretton Woods demandaient depuis le début du programme d'ajustement structurel en 1984 est enfin réalisé. Elles souhaitent une baisse des tarifs douaniers pour soumettre l'industrie nationale à un peu plus de concurrence et pour, en fin de compte, augmenter les revenus de l'Etat. Car au lieu de protéger l'industrie locale, les droits de douane prohibitifs l'ont mise à rude épreuve à cause de ces importations frauduleuses. Et les caisses de l'Etat étaient en constant déficit. Maintenant c'est l'heure de vérité: est-ce que les 25 000 membres actifs de l'association vont suivre les mots

Menaces sur l'aide au développement

La Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (DDA) a récemment décidé de réduire de 20 à 25% ses dépenses de programme dans le tiers monde. La discrétion qui a entouré et entoure encore cette mesure laisse percevoir le malaise qui règne dans l'administration.

Il n'est en effet pas très glorieux de devoir restreindre l'aide à des pays pauvres et, en ce qui concerne l'Afrique, aux plus pauvres. Pour ce continent on parle d'une réduction de 25 millions de francs en 1992 sur un total budgété de 100 millions. Des projets ont été arrêtés au Mali et au Bénin dans le domaine de la santé, d'autres sont ralentis.

Le malaise croît lorsqu'on sait que cette mesure est interne et non pas dictée par le département fédéral des Finances. Elle résulte en fait d'un surengagement financier provoqué par une politique de planification pour le moins défectueuse. Voici le processus: chaque année la DDA engage des sommes pour ses programmes et ses projets; mais l'expé-

ce a montré que les versements effectifs atteignent rarement le niveau des engagements. Or ces dernières années la tendance s'est inversée et en 1992 les versements dépasseraient les montants engagés. D'où les coupures effectuées. On peut se poser certaines questions quant aux méthodes de prévision budgétaire utilisées et au suivi des engagements financiers. Une meilleure gestion devrait permettre d'éviter de telles défaillances dont la responsabilité semble d'ailleurs incomber à la structure de direction antérieure à celle aujourd'hui en place.

S'il ne faut pas dramatiser ce faux pas, l'inquiétude subsiste néanmoins quant au futur. D'une part il serait souhaitable que la DDA indique publiquement si les coupures actuelles dans les projets vont subsister en 1993, et surtout il devient urgent de savoir si l'aide au développement va être touchée par les réductions linéaires de 10% décidées par le Conseil fédéral. Une telle décision serait regrettable au moment où les problèmes de développement et d'environnement vont exiger un effort supplémentaires de la part des pays riches, dont la Suisse fait toujours partie.

Claude Auroi